

15 mn pour expliquer
15 mn pour échanger

Le Conseil de Vie Sociale ou CVS

Qu'est ce que c'est?
Pourquoi s'impliquer?

Qu'est ce que c'est

Lieu d'expression qui permet aux résidents et à leurs familles de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement...avec la structure d'accueil

QUI participe

50%

- ▶ Les résidents
- ▶ Les familles ou les représentants légaux
- ▶ Les salariés
- ▶ La direction
- ▶ Les représentants de l'organisme gestionnaire

Missions et compétences du CVS

décrets d'application du 25 et 28 avril 2022

Le CVS donne son avis et propose des solutions d'amélioration du quotidien des personnes et du fonctionnement de l'établissement ou des services, et notamment sur :

- ▶ • L'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- ▶ • Les projets de travaux et équipements ;
- ▶ • Les activités et l'animation socio-culturelle ;
- ▶ • Les services thérapeutiques ;
- ▶ • L'utilisation des locaux collectifs, les chambres et leur entretien ;
- ▶ • La nature et le prix des services rendus ;
- ▶ • Les mesures prises pour favoriser les relations entre les usagers, les résidents et le personnel ;
- ▶ • Les relogements prévus en cas de travaux

Il est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement de l'établissement et du conseil de la vie sociale, le projet d'établissement et la démarche qualité

Pourquoi s'impliquer?

- ▶ Sur la base de l'implication « collective », l'objectif est d'individualiser et coconstruire le projet de vie de notre enfant ou de notre protégé
- ▶ En s'appuyant sur les « contrats »
 - Projet général de l'organisme gestionnaire
 - Projet d'établissement
 - Dossier Unique Informatisé
 - Projet d'Accompagnement Personnalisé

Pour un CVS efficace

- ▶ Organiser des groupes d'expression en amont du CVS (*difficile*)
- ▶ Recueillir la parole des salariés autre que direction (*difficile*)
- ▶ • Élaborer un calendrier annuel des réunions du CVS
- Planifier les sujets à évoquer à l'avance (n'exclure aucun sujet)
- Fixer les réunions des CVS avant celles de CA des organismes gestionnaires
- ▶ S'assurer du suivi des propositions précédentes
- ▶ Etablir des fiches de progrès
- ▶ Diffuser les informations et les comptes-rendus du CVS par tout moyen existant (affichage, intranet, mail, courrier, etc...)
- ▶ **Parler aussi de ce qui fonctionne bien et remercier**
- ▶ **Et rester opiniâtre car le CVS n'est pas un organe de décision**